



UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES

79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS - Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01.40.54.00.66.

www.umespe.com - umespe@club-internet.fr

PARIS, le 12 MARS 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'attitude de l'UNOCAM sur le secteur optionnel

L'U.ME.SPE. /C.S.M.F. a lu, avec intérêt, la lettre ouverte de l'UNOCAM, son esprit d'ouverture face à la nécessité de reprendre la négociation sur le secteur optionnel.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. est en accord avec l'UNOCAM sur la nécessité de mettre en place ce secteur sur des bases quantitatives, mesurables, reposant sur la démarche qualité et de prévoir des compléments d'honoraires clairement définis tant pour le patient que pour les assurances complémentaires.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle que, si les spécialités à plateaux techniques constituent un objet prioritaire, il n'est pas exclusif face à la situation des anciens chefs de cliniques ayant choisi d'exercer en secteur 1, toutes spécialités confondues.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. considère que la liberté des organismes complémentaires de participer à cet objectif comme la remise en cause des modalités d'exercice en secteur 2 sont des éléments secondaires face à l'attractivité de ce nouveau secteur pour les praticiens, pour les organismes complémentaires et les assurés sociaux.